

ANIMATION DE BASSIN -CPE-

BASSIN : 37

Date : 10/02/2015
Lieu Lycée Professionnel
M. Nadaud

Réunion n°: 2

Rédigé par : Arnaud Nivet
Aurélie Tulasne

TAUX DE PRESENCE : 70% environ

Relevé de conclusions

Ordre du jour matin :

La question de la laïcité à l'école.
Mise en perspective avec les événements de début janvier.

L'intervention était prévue de longue date et s'impose du fait des événements de janvier. Elle s'inscrit dans le cadre de la charte de la laïcité présente dans les établissements scolaires depuis 2013 (circulaire 6/09/2013).
Le diaporama sera visible sur le site de l'académique des CPE dans l'année. Il est largement inspiré de l'ouvrage *Pour une pédagogie de la laïcité*, A. Bidar, documentation française, 2012.
L'objectif du ministère de l'Education Nationale, sur cette question, est de former 300000 personnels avant la rentrée 2015.

→ Un temps de formation d'une journée aura lieu dans chaque établissement qui sera vraisemblablement fermé à cette occasion.

Un groupe de réflexion a été constitué sous la responsabilité de Mme Chaix au niveau académique. Son rôle est d'assurer cette formation et d'établir un guide pratique sur la question de la laïcité à l'usage de tous les personnels de l'Education Nationale. Il sera constitué de cas concrets où la laïcité peut être mise en cause (sortie scolaire, restauration scolaire, internat, enseignement...)

La formation abordera le nouvel enseignement : enseignement moral et civique.

Cet enseignement remplace l'éducation civique et concernera tous les élèves du collège et du lycée (général, technologique et professionnel). Environ 70% de cet enseignement sera assuré par les enseignants d'histoire-géographie

Mme Chaix souhaite que le reste soit assuré par d'autres personnels enseignants ou d'éducation pour développer un parcours citoyen des élèves tout au long de leur scolarité. Il ne faut pas que l'EMC soit un enseignement exclusivement disciplinaire.

Il repose au collège sur 4 dimensions et il n'y a pas de programmes à proprement parlé. Les équipes sont incitées à collaborer autour de projet sur la citoyenneté.

A noter que le 9 décembre (« Journée de la laïcité ») va devenir une date officielle dans le calendrier.

Le plan de l'intervention : (ce qu'il faut retenir)

1- Qu'est-ce que la laïcité

Spécificité française à l'école

3 temps de la laïcité (cf. Philippe Portier)

- laïcité de séparation

- laïcité de reconnaissance (reconnaissance des diversités) = années 70

- laïcité de la cohésion sociale = années 80

Mme Chaix,
IPR d'histoire-
géographie et
référénte
académique
pour la laïcité.

	<p>Aujourd'hui nous sommes dans une période hybride où la reconnaissance des diversités est essentielle en même temps que le besoin d'un retour à la cohésion sociale.</p> <p>2-Les enjeux Réaffirmer la charte de la laïcité parce que : - certains lieux font débat - nous avons de nombreux textes règlementaires</p> <p>Nécessité : - D'engager un travail interdisciplinaire - De considérer l'école comme une bulle, un espace pacifié, un lieu impartial indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse, idéologique → NEUTRALITE La laïcité doit permettre la construction de la personnalité intellectuelle et éviter le conditionnement.</p> <p>3-La laïcité au cœur de la vie scolaire Quand mobiliser la charte ? - Face aux violences sexistes, racistes et homophobes - face à l'antisémitisme, au prosélytisme. - Lors de l'accueil d'intervenants extérieurs - Au CDI : attention aux lobbies idéologiques (ex : Atlas de la création en 2007) - Sur internet</p> <p>Un groupe de travail est en train de constituer un guide à l'usage des personnels afin de répondre aux situations les plus courantes auxquelles nous sommes confrontés au quotidien dans les établissements scolaires (cantine, internat, sorties scolaires, etc.).</p>	
<p><u>Ordre du jour après-midi :</u></p> <p>Le numérique au service de la relation école-famille</p>	<p>Carole Faisandier s'appuie sur un Rapport parlementaire sur les relations école/famille rédigé par Valérie Corre députée du Loiret.</p> <p>La famille a connu de nombreux changements lors des dernières décennies. La division des tâches entre l'école et la famille est encore symboliquement présente dans notre institution. L'école doit répondre à des attentes éducatives de transmission des valeurs et doit permettre l'ascension sociale.</p> <p>Collaborer c'est placer l'autre sur son terrain d'où l'importance de la <i>coéducation</i>.</p> <p>Les études montrent que plus la famille coopère plus l'élève est en réussite. Le rapport révèle que les familles ne veulent plus seulement être des alliés ils veulent être des coéducateurs mais persiste un sentiment de dichotomie entre le spectre de la famille et de ses attentes et le spectre de l'enseignant. Dans son rapport parlementaire, Valérie Corre met en avant trois sujets de discordes entre l'école et la famille : - l'évaluation - l'orientation - les procédures disciplinaires Carole Faisandier y ajoute le handicap, la violence et le harcèlement (crispation des familles) et les devoirs à la maison.</p>	<p>Carole Faisandier Proviseur Pôle Etablissements et Vie Scolaire</p> <p>Référente académique Climat scolaire</p>

	<p>Les tensions qui auparavant restaient à l'échelle de l'unité éducative (établissement) passent dorénavant par la voie hiérarchique. De fait, on perd du temps et du sens. Il devient plus compliqué d'apaiser les tensions et de calmer les conflits.</p> <p>La circulaire interministérielle de refondation réaffirme l'obligation de renforcer les relations école/famille en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendant effectif le droit à l'information - organisant des activités autour de la parentalité - coordonnant des actions d'aide à la parentalité (soutien, lutte contre l'illettrisme) <p>Il y a une plus-value à trouver dans le dialogue école/familles. La coéducation est un élément déterminant du climat scolaire pour tous les acteurs de la communauté éducative ainsi que ses usagers. Les élèves doivent sentir que leurs parents sont respectés par l'institution et l'institution doit reconnaître et intégrer les attentes et les droits des familles.</p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → par le biais de questionnaires - que représente l'école pour les familles ? - pourquoi ne se rendent-elles pas aux réunions parents/profs ? - quelles sont leurs attentes ? - les moyens de communication (ENT par exemple) sont-ils satisfaisants ? → en intégrant la place des familles dans le projet éducatif du projet d'établissement → en formant les équipes vie scolaire à l'accueil des parents au quotidien → en organisant des entretiens croisés (CPE/prof/famille – profs/famille, etc.) → en créant des « espaces » parents qu'il convient de porter à la connaissance de tous. <p><u>Le rapport au numérique (ENT)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - change les rapports intra-familiaux - prive l'institution des rapports directs - outil qui risque (s'il est mal utilisé) de favoriser la fracture entre l'école et les familles ! 	
--	---	--

Annexes : *(liste des pièces jointes)*

Contribution au site :
Rubrique(s) concernée(s) :

Perspective prochaine Réunion :
Le numérique au service du CPE.
Quelle collaboration VS/CDI ?

Questions diverses à l'IA- IPR/EVS ou demandes pour la prochaine réunion académique :